

# Construction de la plateforme - juillet 2012 à mars 2013

## Ventilation : le choix du simple flux

La ventilation à simple flux a été préférée à la plateforme à celle dite à double flux pour des raisons de gestion des amortissements. Le principe retenu consiste à prélever l'air à l'intérieur et à l'expulser à l'extérieur. Chaque partie de la plateforme a été équipée de telle manière que les volumes transférés soient les mieux adaptés possible. Il est évident que dans les parties ateliers, où les travaux réalisés par les stagiaires génèrent des besoins en renouvellement d'air importants, les volumes seront beaucoup plus conséquents que dans les pièces des sanitaires. A titre d'exemple, pour les toilettes, le volume renouvelé sera de 15 m<sup>3</sup>/heure. Il sera de 45 m<sup>3</sup>/heure pour la cuisine et de 800 m<sup>3</sup>/heure pour les ateliers. Calculées au plus juste, ces différences assurent une gestion optimisée des énergies, tout en assurant le meilleur confort possible aux usagers.

**Définition du poste :** Effectuer l'installation, la mise en service et la maintenance d'équipements de conditionnement d'air et de climatisation. Peut effectuer des opérations de dépannage

*Ce métier s'exerce dans des entreprises d'installation et maintenance d'équipement en froid.*

*Peut intervenir au sein de grandes surfaces, entrepôts, usines.*

*Le port d'équipement de protection (gants, chaussures de sécurité) est exigé*

**Formations :** CAP à Bac+ 2

Le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité Le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) peut être requis

habilitations spécifiques : électricité, gaz

### Pour en savoir plus :

Flash code :



**Contactez :**

- soit la Mission Locale :

**05 53 31 56 00**

- soit l'espace métiers :

**05 53 31 56 28**